

Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042.
Pour la remplir, aidez-vous de la notice. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

- Déclaration des revenus fonciers
- Contribution sur les revenus locatifs (CRL)

Revenus de 2005

Si certains de vos immeubles sont :

- possédés en nue-propiété,
- classés monuments historiques,
- situés dans un secteur sauvegardé ou assimilé,
- situés dans une zone franche urbaine,

ou si vous possédez des parts de sociétés immobilières propriétaires de tels immeubles, vous devez remplir, **pour l'ensemble de vos revenus fonciers**, une déclaration n° 2044 spéciale.

Si vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement des logements neufs (dispositifs « Robien et assimilés », « Besson » ou « Périssol »), cette déclaration spéciale est également nécessaire.

Vous n'avez pas à remplir cette déclaration si le montant des revenus fonciers bruts perçus en 2005 par votre foyer fiscal n'excède pas 15 000 € et si vous ne possédez que des propriétés ordinaires. Vous relevez, en effet, de plein droit du régime du micro foncier. Vous pouvez toutefois opter pour le régime réel des revenus fonciers en déposant cette déclaration (voir notice).

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

110 Parts de sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

Option
40 %
(Besson ancien)

Option
60 %
(Liémann)

Nom et adresse des sociétés

	Option 40 % (Besson ancien)	Option 60 % (Liémann)	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)							B
113 Intérêts d'emprunts							C
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)							D
115 Total de chaque ligne, à reporter page 4							

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Propriétés rurales et urbaines

200 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Dispositifs		Adresse (numéro et rue, commune et code postal)
	Besson 40 %	Lienemann 60 %	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

Nombre de locaux

Nombre de locaux
soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 2

Nombre de locaux

Nombre de locaux
soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 3

Nombre de locaux

Nombre de locaux
soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

220 Frais et charges

221 Déduction forfaitaire pour frais divers : 6 %, 14 %, 15 %, 24 %, 25 %, 40 %, 50 % ou 60 % de la ligne 215	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
222 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
223 Indemnités d'éviction, frais de logement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
224 Frais réels de gérance et de rémunération des concierges	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
225 Primes d'assurances (des immeubles ruraux, pour risque de loyers impayés)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
226 Dépenses d'amélioration, de réparation et d'entretien (remplir également la rubrique 400)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2005, CRL payée en 2005 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
228 Provisions pour charges payées en 2005	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
229 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2004	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
230 Total des frais et charges : lignes 221 à 228 – ligne 229	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

240 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

250 Revenus fonciers taxables

251 Ligne 215 – ligne 230 – ligne 240	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
252 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

253 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 251 + ligne 252

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

260 Recettes des locaux soumis à la CRL : reportez le total des lignes 211 à 213 pour chaque local soumis à la CRL

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------

Date d'acquisition de l'immeuble	Date d'achèvement de l'immeuble	Nom et prénom du locataire

Immeuble 4

Nombre de locaux

Nombre de locaux soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 5

Nombre de locaux

Nombre de locaux soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 6

Nombre de locaux

Nombre de locaux soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 7

Nombre de locaux

Nombre de locaux soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Immeuble 8

Nombre de locaux

Nombre de locaux soumis à la CRL
(remplissez la ligne 260)

Total des lignes
à reporter page 4

211					
212					
213					
214					
215					E <input type="text"/>
221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					F <input type="text"/>
240					G <input type="text"/>
251					
252					H <input type="text"/>
253					I <input type="text"/>
260					J <input type="text"/>

Descriptif des frais

400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....

410 Intérêts d'emprunts

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....
.....

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 **Résultat** : Bénéfice ou déficit total : case D + case I € *reportez ce montant case BA, • 4 de votre déclaration n° 2042* En cas de bénéfice,

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	€	
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	€	
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	€	
434 <i>Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431</i>			
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €	€	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €	€	
437 Report de la différence : ligne 432 – ligne 431	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	€	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n° 2042
439 <i>Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431</i>			
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €	€	À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €	€	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n° 2042

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2004	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2005
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A – B)
1995 € €	XXXXXXXXXXXXX
1996 € € €
1997 € € €
1998 € € €
1999 € € €
2000 € € €
2001 € € €
2002 € € €
2003 € € €
2004 € € €
2005	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2004 € *À reporter case BD, • 4 de votre déclaration n° 2042*

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

460 Calcul des recettes nettes soumises à la CRL

461 Recettes nettes soumises à la CRL

(case J) € *À reporter case BL, • 4 de votre déclaration n° 2042*

470 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2005, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2002, 2003 ou 2004, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....
.....